

Assemblée Générale du 1^{er} avril 2025 et CAO du 28 avril 2025

Synthèse des travaux



AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024, et affectation des résultats 2024

Après une présentation par Monsieur Marc SCHWANDER, Trésorier Principal, le Comité Syndical a **approuvé, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion et les comptes administratifs dressés pour l'exercice 2024 pour chacun des budgets du SDEE**, et a ensuite procédé à l'affectation des résultats comptables de l'exercice précédent.

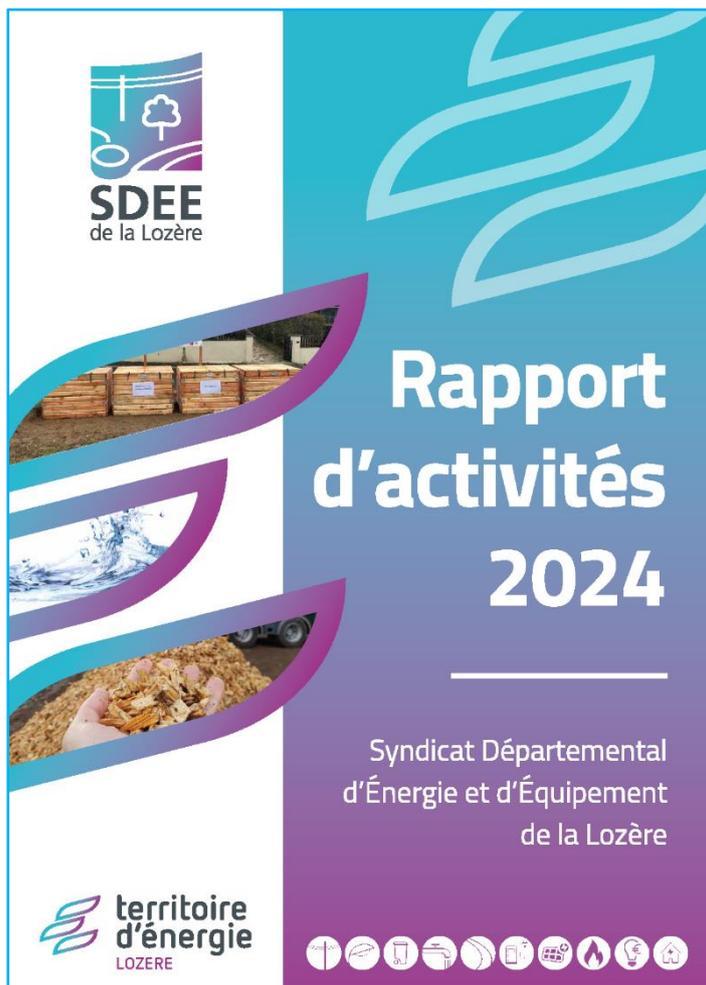
Vote des budgets 2025

Au cours de cette séance de travail, le Comité Syndical a également **adopté, à l'unanimité, les budgets primitifs 2025 de chacun des budgets du Syndicat**, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement (y compris restes à réaliser)	Global
Budget SDEE	5 080 000 €	24 710 000 €	29 790 000 €
Budget IRVE	277 000 €	824 000 €	1 101 000 €
Budget Voies et Réseaux	5 643 000 €	1 173 000 €	6 816 000 €
Budget Environnement	8 609 000 €	4 970 000 €	13 579 000 €
TOTAL GENERAL	19 609 000 €	31 677 000 €	51 286 000 €

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU SYNDICAT

Le **Rapport d'Activités 2024** du SDEE est téléchargeable sur son site internet et consultable ici : [Rapport d'activités 2024](#)





AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Comité Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE-MARIE	Enfouissement Rue du Château, au bourg	22 786 €	15 191 €	7 595 €
LES BESSONS	Extension résidence Quiot, Pont-Archat	10 818 €	9 818 €	1 000 €
LES BESSONS	Extension résidence Portes-Mouquot, Tridos	8 065 €	7 065 €	1 000 €
CUBIÈRES	Extension réservoir AEP de Lozeret	20 924 €	18 744 €	2 180 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Extension lot. communal Lous Pouzes, Le Massegros	25 315 €	20 041 €	5 274 €
MONTRODAT	Extension résidence Razon-Palmier, Caussinel	4 532 €	3 532 €	1 000 €
PEYRE EN AUBRAC	Extension résidence Vatan, Laval (St Sauveur de Peyre)	9 378 €	8 378 €	1 000 €
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Extension résidence Prouzet, La Rouvière	5 646 €	4 646 €	1 000 €
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Extension résidence Rolland, Limbertes	6 631 €	5 631 €	1 000 €
SAINT ANDRÉ DE LANCIZE	Extension réservoir aux Ayres	15 700 €	14 200 €	1 500 €
TERMES	Extension résidence Durand, La Croze	4 919 €	3 919 €	1 000 €
LA TIEULE	Enfouissement Malavialette	14 737 €	9 825 €	4 912 €
LA TIEULE	Génie-civil Malavialette	5 676 €	3 784 €	1 892 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉVAUDAN	Extension réservoir Alteyrac, Bourgs sur Colagne	14 166 €	9 486 €	4 680 €
Total		169 293 €	134 260 €	35 033 €
			79.3%	20.7%

Groupement de commandes : travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, et de permettre la bonne coordination de ces travaux, il a été décidé de créer un groupement de commandes entre la **commune de Trélans et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication, ainsi que l'aménagement et la réfection de la voirie au village de **Montfalgoux**.

Maîtrise d'ouvrage des raccordements des producteurs au réseau en zone d'électrification rurale – Protocole de Besançon

Dans le cadre du protocole d'accord signé à Besançon le 26 juin dernier, lors du 39^e Congrès de la FNCCR, un partenariat a été établi entre la FNCCR et Enedis permettant, à titre expérimental, aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains travaux d'extension de réseau, spécifiquement liés au raccordement de producteurs d'énergie renouvelable en zone d'électrification rurale.

Trois types d'opérations sont concernées :

- installations individuelles neuves, intégrant production (≤ 36 kVA, contre 6 kVA auparavant) et consommation simultanées ;
- bâtiments publics neufs, comportant à la fois production (≤ 120 kVA, au lieu de 36 kVA) et consommation ;
- bâtiments publics existants, pour le raccordement d'une installation de production (≤ 120 kVA), et dans la limite de 50 opérations au niveau national.

Cette expérimentation, d'une durée de 12 mois, est encadrée par un modèle de convention nationale, définissant les rôles et responsabilités des AODE et d'Enedis. Ce modèle devra être signé localement pour



permettre au SDEE d'expérimenter cette maîtrise d'ouvrage élargie des travaux d'extension liés au raccordement de producteurs d'EnR. Bien que la relation contractuelle avec le producteur reste assurée par Enedis, le SDEE conservera la maîtrise des choix techniques de raccordement pour la part des travaux d'extension qu'il pilote, et pourra également facturer directement les producteurs, publics ou privés.

Dans ce cadre, trois projets potentiels ont d'ores et déjà été identifiés :

- Lachamp-Ribennes (bâtiment public existant – 20 kVA) ;
- Peyre en Aubrac (bâtiment public neuf – 120 kVA) ;
- Saint-Laurent de Muret (bâtiment public existant – 60 kVA).



ÉCLAIRAGE PUBLIC

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'horloges connectées



Dans le prolongement de son engagement en faveur de la modernisation de l'éclairage public, le SDEE lance, dans le cadre du programme LUM'ACTEE+, un **Appel à Manifestation d'Intérêt** à destination des communes rurales de Lozère ayant instauré une coupure nocturne de leur éclairage, en vue d'équiper **50** armoires d'éclairage public d'**horloges connectées**.

Ces dispositifs connectés assureront une gestion plus souple de l'éclairage, permettant d'ajuster les plages d'allumage ou d'extinction en fonction des événements locaux, des enjeux de sécurité ou d'autres besoins spécifiques, avec la possibilité de reprogrammation à distance. Les communes intéressées seront sélectionnées selon des critères liés à la sécurité, à la fréquence des reprogrammations et au nombre de points lumineux concernés.

Grâce aux aides financières mobilisées, la **participation des communes** (incluant le matériel, l'abonnement GSM et l'interface de supervision pendant 10 ans) sera réduite à **550 € HT par horloge**, le reste étant pris en charge par le SDEE via le contrat de maintenance de l'éclairage public.



ENVIRONNEMENT

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Prolongation du programme de rénovation ou d'aménagement des points recyclage

En 2021, le SDEE a lancé un **programme global de rénovation** afin de moderniser, agrandir et améliorer certains points de collecte devenus vieillissants, notamment par la réfection de dalles en béton, le remplacement des entourages et des colonnes vétustes.

Toutefois, compte-tenu de l'état actuel du parc de collecte, des besoins de modernisation et de la faible consommation des crédits alloués, il a été décidé de prolonger ce programme pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'à fin 2028.

Cette extension permettra de compléter le remplacement des totems de tri et de poursuivre l'aménagement, la rénovation, ou la création de nouveaux points d'apport volontaire, notamment pour les collectivités qui n'en ont pas encore bénéficié.

Le financement de ces travaux sera assuré à **70%** par le SDEE, avec des plafonds de 3 000 € pour les nouveaux aménagements, et 2 000 € pour les rénovations. Un forfait permettant la prise en charge d'éventuels frais de main-d'œuvre en régie a également été reconduit.





AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Points sur les déploiements 2024 et 2025 et évolution du Schéma Directeur Lozère à l'horizon 2027

Le **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)** de la Lozère, adopté en octobre 2023, a pour ambition d'anticiper le développement de la mobilité électrique sur le territoire en planifiant un maillage cohérent des bornes de recharge. Il s'inscrit dans une logique de long terme, combinant réponse aux besoins croissants des usagers et recherche d'un équilibre économique durable.

Pour répondre aux objectifs de couverture du territoire, deux phases de déploiement ont été programmées pour les années 2024 et 2025, prévoyant l'installation de 10 à 15 bornes supplémentaires, dont 5 à 7 superchargeurs.

La **première phase**, réalisée en 2024, a permis la mise en service de sept nouvelles bornes :

- 4 superchargeurs 150 kW à Ispagnac, Mende, Peyre en Aubrac et Pont de Montvert - Sud Mont-Lozère ;
- 3 bornes 22 kW à Bel Air Val d'Ance, Cassagnas et Gorges du Tarn Causses.

Dans le même temps, le SDEE a procédé au remplacement des connecteurs T3 sur les 34 bornes accélérées existantes, doublant ainsi le nombre de points de charge disponibles, tout en optimisant les investissements.

La **seconde phase**, actuellement en cours, comprend l'installation de deux superchargeurs supplémentaires ainsi que le déploiement de sept nouvelles bornes 22 kW.

Les installations prévues à Prévenchères, Saint Étienne du Valdonnez, Sainte Croix Vallée Française et Ventalon en Cévennes devraient être opérationnelles d'ici fin juin, tandis que les études sont en cours pour les communes de Cans et Cévennes, Langogne, Saint Michel de Dèze et Vebron. Des réflexions sont également engagées à La Canourgue, et à proximité de l'échangeur autoroutier de Banassac-Canilhac (A75) pour l'implantation d'un superchargeur.



Pour les années 2026 et 2027, le SDEE entend maintenir une **dynamique de déploiement maîtrisée**, toujours dans le cadre du réseau public régional Révéo, et cohérente avec l'utilisation du parc déjà en service. L'objectif est de pouvoir installer cinq à sept bornes supplémentaires par an, dont au moins une à deux de forte puissance.

De nouvelles demandes ont d'ores et déjà été prises en compte, émanant notamment des communes de Bourgs sur Colagne, Florac Trois Rivières, Saint Chély d'Apcher, Saint Germain de Calberte, Les Salelles, Serverette, Les Vignes et Mende, où la création d'une véritable station de recharge haute puissance est envisagée.

Une réflexion devra également être menée sur la possibilité de déploiement d'un superchargeur sur le territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride, de même que la poursuite de la réflexion sur le déploiement de quelques bornes de faible puissance

en voirie, pour les usagers ne disposant pas de possibilité de recharge à leur domicile.

Ce nouveau programme intégrera également l'**équipement** d'au moins deux **sites touristiques majeurs**, ainsi que le projet d'**aménagement de deux parkings dotés d'ombrières photovoltaïques**, permettant une alimentation de la borne de recharge en autoconsommation.

Enfin, une **veille technique** sera poursuivie à l'échelle régionale afin d'anticiper l'évolution des besoins notamment en matière de **mobilité lourde**, à destination des poids lourds et véhicules de transport en commun.



AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Exercice du droit d'option de vente d'une partie des actions détenues au sein de la société Engie PV La Tieule

Le SDEE de la Lozère détient 37,91% du capital de la société **Engie PV La Tieule**, exploitant la centrale photovoltaïque implantée sur la zone d'activités de La Tieule. Un accord avec l'actionnaire majoritaire, **Engie Green**, permet au SDEE de céder une partie de ses actions à partir du troisième anniversaire de la mise en service de la centrale, et jusqu'au 31 décembre 2030, tout en conservant jusqu'à 5% du capital s'il le souhaite.

Afin de **financer la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM)** dédiée au développement des énergies renouvelables en Lozère — dotée d'un capital initial de 3 millions d'euros, dont 60% détenus par le SDEE (soit 1,8 million) — il a été décidé d'exercer cette option de vente. Le produit de cette vente d'actions (dont le nombre serait compris **entre 160 000 et 306 476**), valorisées au prix d'achat majoré d'un **rendement annuel de 6%**, permettra donc la capitalisation de la future SEM EnR sans mobiliser de nouvelles ressources budgétaires du Syndicat.



AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, le SDEE et l'ADEME ont validé, **lors la précédente Commission d'Attribution des Aides**, les études et travaux suivants :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ÉNERGIE			
Travaux			
SELO – Société d'Économie Mixte de la Lozère Installation à granulés pour l'Auberge du Mas de la Barque, à Vialas	93 307 €	22 603 €	25 471 €
Commune de Nasbinals Installation à granulés, avec réseau de chaleur, pour le nouveau bâtiment multi-activités, la caserne des Pompiers ainsi que les ateliers municipaux	275 377 €	74 048 €	127 375 €
Commune de Saint-Alban sur Limagnole Installation à granulés pour la Gendarmerie	244 721 €	60 395 €	45 000 €
Commune de La Bastide Puylaurent Installation à granulés pour l'ancienne mairie, comprenant deux logements	19 000 €	4 988 €	3 500 €
Total	632 405 €	162 034 €	201 346 €
GÉOTHERMIE			
Études			
EHPAD Hubert de Flers Etude de faisabilité géothermique et biomasse pour l'EHPAD, au Malzieu-Ville	9 000 €	6 300 €	-
Travaux			
Conseil départemental de la Lozère Installation géothermique pour le centre de valorisation du patrimoine, aux Bondons	223 499 €	36 600 €	-
SARL TLN – Les Terrasses du Lac de Naussac Installation de géothermie pour l'hôtel-restaurant Les Terrasses du Lac de Naussac, à Langogne	157 221 €	81 245 €	20 948 €
Total	389 720 €	124 145 €	20 948 €

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 28 avril 2025

VOIRIE 2025 – PHASE 1

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Secteur 7 – Gévaudan** : attribution à l'entreprise SOMATRA ;
- ✓ **Secteur 9 – Chanac** : attribution à l'entreprise GERMAIN ;
- ✓ **Secteur 10 – Mende** : attribution à l'entreprise GERMAIN ;
- ✓ **Secteur 11 – Massegros Causses Gorges** : attribution à l'entreprise SLE ;
- ✓ **Secteur 13 – Florac-Trois-Rivières** : attribution à l'entreprise GERMAIN.

FOURNITURE ET POSE DE PNEUMATIQUES – SELECTION DES CANDIDATURES

Résultat de l'appel d'offres

Les candidats admis à présenter une offre pour les futurs marchés subséquents de l'accord-cadre sont :

- ✓ **Lot 1 - Fourniture et pose de pneumatiques pour l'ensemble des véhicules poids lourds, remorques de PTAC supérieur à 3,5 T et autres véhicules de type agricole du SDEE de la Lozère** : CONTITRADE France et FIRSTOP AYME ;
- ✓ **Lot 2 - Fourniture et pose de pneumatiques pour véhicules de tourisme, 4x4, utilitaires et remorques de PTAC inférieur à 3,5 T du SDEE de la Lozère sur le secteur géographique de Mende** : CONTITRADE France et FIRSTOP AYME ;
- ✓ **LOT 3 - Fourniture et pose de pneumatiques pour véhicules de tourisme, 4x4, utilitaires et remorques de PTAC inférieur à 3,5 T du SDEE de la Lozère sur le secteur géographique de Marvejols** : FIRSTOP AYME.

TRAVAUX PREPARATOIRES A L'AMENAGEMENT DU FUTUR CASIER DE STOCKAGE DES DECHETS ET COUVERTURE DU CASIER N°23 DE L'ISDND DE REDOUNDEL

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Terrassement, voiries, réseaux divers** : attribution à l'entreprise MARQUET ;
- ✓ **Etanchéité** : attribution à l'entreprise EGC GALOPIN ;

